

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 03749

Numéro SIREN : 814 598 587

Nom ou dénomination : AB COUS

Ce dépôt a été enregistré le 01/08/2019 sous le numéro de dépôt B2019/020355

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

TOULOUSE

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/020355**
n° de gestion : **2015B03749**
n° SIREN : **814 598 587 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 01/08/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

AB COUS - Société par actions simplifiée
1 avenue de Toulouse 31750 Escalquens -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



2312595

AB COUS

**SAS au Capital de 100 €
1 Av de Toulouse
31750 – ESCALQUENS -
RCS Toulouse 814 598 587**

LIASSE FISCALE 2018

Exercice comptable du 01/01/2018 au 31/12/2018

La Présidente

CERTIFIE CONFORME

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Aubert', is written over the 'CERTIFIE CONFORME' text.

Désignation de l'entreprise AB COUS - SIREN : 814598587				Néant ☐	
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12				Durée de l'exercice précédent* 12	
				Exercice N clos le 31/12/2018	Exercice N-1 clos le 31/12/2017
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	Net 1
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial*	010	012		
	Autres*	014	016		
	Immobilisations corporelles*	028	030		
	Immobilisations financières* (1)	040	042	4 750	4 750
Total I (5)		044	048	4 750	4 750
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052		
	Marchandises*	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés*	068	070		
	Autres* (3)	072	074		24
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	53	164
	Charges constatées d'avance*	092	094		
Total II		096	098	53	188
Total général (I + II)		110	112	4 803	4 938
PASSIF			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	100	100	
	Fonds de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131			
	Report à nouveau	134	-13 503	-9 438	
	Résultat de l'exercice	136	-763	-4 065	
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	-14 166	-13 403	
Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	2 113	1 485	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N ...)	169	16 856	16 856	
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176	18 969	18 341	
Total général (I + II + III)		180	4 803	4 938	
REMOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(1) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2034-NO1

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2019

ANNEXE 1000 - FICHE D'EXPLOITATION
PAR FILLE D'EXPLOITATION

Formulaire obligatoire (article 502 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise AB COUS - SIREN : 814598587		Exercice N clos le 31/12/2018		Exercice N-1 clos le 31/12/2017		Néant ☐	
A — RÉSULTAT COMPTABLE				1		2			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210	32 751		36 930	
	Production vendue	biens services* dont export et livraisons intracommunautaires	215		214				
			217		218				
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222				
	Production immobilisée*			224					
	Subventions d'exploitation reçues			226					
Autres produits			230						
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	32 751		36 930		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	15 434		17 796		
	Variation de stock (marchandises)*			236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238			111		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240					
	Autres charges externes*	(dont crédit bail : — mobilier : — immobilier :)			242	17 488		22 230	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)			244	592		499	
	Rémunérations du personnel*			250			342		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252			17		
	Dotations aux amortissements*			254					
	Dotations aux provisions			256					
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		260				
	Total des charges d'exploitation (II)				264	33 514		40 995	
1 — RESULTAT D'EXPLOITATION (I — II)				270	-763		-4 065		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)	280					
	Produits exceptionnels		(IV)	290					
	Charges financières		(V)	294					
	Charges exceptionnelles (VI)	(dont amort. souscription PME, amor. (21 ^{es} années) ; dont amort. 25% constructions nouvelles (39 quinquies D) ;)			300				
	Impôts sur les bénéfices*		(VII)	306					
2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)				310	-763		-4 065		
B — RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice de l'année N col.1, le déficit de l'année N col. 2				312		314	763		
Reintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-I C.G.D.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles*			322					
	Impôts et taxes non déductibles* (cf. page 7 de la notice 2033 not)			324					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensés de réintégration (239 sexies D))			249				
	Transport maritime : charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage			998					
	Transport maritime : résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage			999					
Déductions	Transport maritime : produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						997		
	Entreprise nouvelles (44 séries)	986	Zone franche urbaine (44 octets et reliefs A)	987	Zones de réhabilitation rurales (44 quinquies D)	138			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 séries)	981	Jeune entreprise innovante (44 séries A)	989	Basins d'emploi à redynamiser (44 séries B)	991			
			ZEI (44 quinquies)	345	Investissements outre-mer	344			
	Dons d'art			346	Créance due au report en arrière du déficit	346			
					Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)	655			
	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352		354	763	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)				356				
	Déficits antérieurs reportables : dont imputés sur le résultat :						360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370		372	763		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-SO1

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2019

MODÈLE N° 1001 D - 100010
B R T T T T D C I R

Formulaire obligatoire (article 6-2 Schema "Valeur d'origine des immobilisations")		Designation de l'entreprise : AB COUS - SIREN : 814598587										Néant ☒	
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *			
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	110		112		114		116					
Immobilisations corporelles	Terrains	120		122		124		126					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	140		142		144		146					
	Installations générales, agencements divers	150		152		154		156					
	Matériel de transport	160		162		164		166					
	Autres immobilisations corporelles	170		172		174		176					
Immobilisations financières		180		182		184		186					
TOTAL		190		192		194		196					
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations - dotations de l'exercice		Diminutions - amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570		572		574		576					
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 % - 15 % et 0 % pour les entreprises à IIS, 10 % pour les entreprises à IIR)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1												
	2												
	3												
	4												
	5												
	6												
	7												
	8												
	9												
	10												
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
						19 % *	15 % ou 12,8 % *	0 % *					
1	2	3	4	5	6	7	8						
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	588	589						
Plus values taxables à 19 % (*)		579		Régularisations	590	585	595						
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 <i>terdecies</i>)						591							
TOTAL					596	585	599						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N01

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis IA - 210I et 208C du CGI (pondre un état établi selon le même modèle indiquant les modalités de calcul de ces plus-values)

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise AB COUS - SIREN : 814598587								Néant ☐ *					
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions reprises de l'exercice			Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606					
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607					
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616					
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626					
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636					
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646					
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656					
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666					
TOTAL		680		682		684		686					
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations		Reprises										
Immob. incorporelles	700		705		1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes								
Terrains	710		715		2								
Constructions	720		725		3								
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4								
Inst. générales agencements amén. div.	740		745		5								
Matériel de transport	750		755		6								
Autres immobilisations corporelles	760		765		7								
TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780								
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C								
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	13 527		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995						
Déficits imputés		983			Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996						
Déficits reportables		984	13 527										
Déficits de l'exercice		860	763										
Total des déficits restant à reporter		870	14 290										
VI DIVERS													
Primes et cotisations complémentaires facultatives							381						
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *							380						
N° du centre de gestion agréé							388						
Montant de la TVA collectée							374						
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378						
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399						
Aides perçues avant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 1 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398						
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397						

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Désignation de l'entreprise: AB COUS - SIREN : 814598587

Néant ☐*

Exercice ouvert le: 01/01/2018 et clos le: 31/12/2018

Données en nombre de mois 12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376
Dont apprentis	657
Dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	32 751
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	32 751

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143
Subventions d'exploitation reçues	113
Variation positive des stocks	111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153
TOTAL 2	144

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	121	15 434
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	8 560
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	23 994

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137	8 757
-----------------------------	-------------------------------	-----	-------

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les 117 formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	☐ 020	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	☐ 022	Effectifs au sens de la CVAE * ☐ 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	☐	☐ 026
Période de référence	☐ 024	☐ 160
Date de cessation		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-FSD 2019

ADAPTE POUR L'ETAT DE LA RECHERCHE
PAR L'ETAT DE LA RECHERCHE

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Neant ☐

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE AB COUS - SIREN : 814598587

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	10

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MADAME Nom complet NEDJMA TAMAZOUST
Nom marital % de détention 50 Nb de parts ou actions 5
Naissance : Date 28/03/1975 N° Département 08 Commune CHARLEVILLE MEZIERES
Adresse 5 RUE DES ORMEAUX
31750 ESCALQUEUS

Titre (2) MONSIEUR Nom complet BAUMGARTH ALEXANDRE
Nom marital % de détention 50 Nb de parts ou actions 5
Naissance : Date 27/12/1978 N° Département 73 Commune CHAMBERY
Adresse 5 RUE DES ORMEAUX
31750 ESCALQUEUS

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MM pour Madame ou MIF pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2019

ANNEXE D'OUVERTURE DES EXERCICES
PAR LE FIDUCIAR

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant ☒

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AB COUS - SIREN : 814598587

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905
--	-----

Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse	

Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse	

Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse	

Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse	

Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse	

Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprime, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-N01

Formulaire
obligatoire**RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT**

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018 ou Année :

Dénomination de l'entreprise : AB COUS		Néant ☒
SIREN de l'entreprise	SIREN : 814598587	PME au sens communautaire Cocher la case
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n°2069-RCI-SD pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)		
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre		
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)		
Dénomination et adresse		
SIREN		
I – RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (1)		
CREANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES		
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 <i>undecies</i> A du CGI)		
CRÉANCES REPORTABLES		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat		
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [ligne 1 x 6 % ²] + [ligne 2 x 9 % ²] + [(ligne 3 x 6 % ²) + (ligne 4 x 9 % ²)] x 10/90 + ligne 5)		
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		
dont montant préfinancé		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	1	
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	2	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-30 du code du travail	3	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-30 du code du travail	4	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE		
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise		

Précisions sur l'utilisation des crédits d'impôts :

- (1) Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n° 2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.
- (2) Taux général de 6 % et taux de 9 % pour les rémunérations versées en 2018 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'Outre-mer (DOM).

Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 <i>sexies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 <i>sexies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 <i>quaterdecies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux et de variétés (article 220 <i>quindecies</i> du CGI)	
II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (3)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	
III – CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER

Entreprise : AB COUS

SIREN : 814598587

Attestation produite le 12/05/2019

AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN

SAS AB COUS
Au capital de 100 €
1 Av de Toulouse
31750 Escalquens
SIREN 814 598 587

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 JUIN 2019

L'an deux mille **dix neuf** et le **15 juin à 19 heures**, les associés de la **SAS AB COUS** se sont réunis au siège de la société sur convocation de la gérance à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour rappelé ci-dessous.

Etaient présents :

Monsieur BAUMGARTH Alexandre, associé, détenteur de 5 actions sur 10
Madame BAUMGARTH Tamazoust, présidente associée détentrice de 5 parts sur 10

Le total des parts présentes étant de 10 et composant la totalité des actions du capital, l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

La réunion est présidée par Mme BAUMGARTH Tamazoust, Présidente en exercice
La Présidente rappelle l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR.

- Discussion sur le rapport de gestion de l'exercice clos le **31 décembre 2018**
- Approbation des comptes et quitus au Gérant
- Affectation du résultat
- Questions diverses

La Présidente dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Le rapport de gestion
- Le texte des résolutions proposées

La Présidente précise en outre que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège de la société dans les délais prévus par ledit article.

L'assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite faite du rapport de gestion.
Enfin la présidente déclare la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, la présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

CERIFIE CONFORME



PREMIERE RESOLUTION.

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidente relatif à l'exercice clos le **31 décembre 2018** approuve les comptes tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte de **763 € contre 4 065 € à l'exercice précédent**

L'assemblée approuve en outre les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans ce rapport.

En conséquence, l'assemblée donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat à la Présidente pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION.

La collectivité des associés décide d'affecter le résultat (perte de 763 €) dans sa totalité au compte « report à nouveau »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Gérant ainsi que par tous les associés présents ou représentés après lecture.

CERTIFIE CONFORME

BAUMGARTH Alexandre

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop and a vertical stroke.

BAUMGARTH Tamazoust

A handwritten signature in black ink, appearing to be a cursive version of the name 'Baumgarth'.